

Amundi Funds

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B-68.806

Luxembourg, le 10 novembre 2017

Cher actionnaire,

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds vous informe ci-après des modifications suivantes qui seront prochainement apportées au Compartiment **Amundi Funds – Bond Global Emerging Local Currency** (le « Compartiment »).

Modification de la politique d'investissement du Compartiment « Amundi Funds – Bond Global Emerging Local Currency »

À compter du 15 janvier 2018, la politique d'investissement du Compartiment « Amundi Funds - Bond Global Emerging Local Currency » sera modifiée en vue d'aligner les investissements réalisés dans les obligations onshore chinoises sur les indices d'obligations mondiales qui commencent à inclure les obligations onshore chinoises.

Par conséquent, à compter du 15 janvier 2018, la politique d'investissement devra être lue comme suit :

Objectif

Obtenir une combinaison de revenus et de croissance du capital (rendement total). Plus précisément, le Compartiment vise à surperformer (après déduction des frais applicables) l'indice JP Morgan GBI-EM Global Diversified (USD) Unhedged sur une période donnée de 3 ans.

Investissements

Le compartiment investit principalement dans les obligations de gouvernements et d'entreprises situés dans des pays émergents et ne présentant aucune contrainte de change. (au 15 janvier 2018) Le compartiment pourra investir jusqu'à 20 % des actifs nets dans des obligations chinoises libellées dans une devise locale et des investissements pourront être effectués indirectement ou directement (ex : via un accès à Direct CIBM) dans des obligations chinoises.

Les investissements peuvent inclure des titres adossés à des créances hypothécaires (« mortgage backed securities » ou « MBS ») et des titres adossés à des créances (« Asset Backed Securities » ou « ABS »).

Plus précisément, le compartiment investit au moins 67 % des actifs dans des obligations qui sont :

- émis ou garantis par des États ou des organismes gouvernementaux de pays émergents ; ou
- émis par des sociétés ayant leur siège dans des pays émergents ou y exerçant une grande partie de leurs activités.

Ces investissements ne sont pas soumis à des contraintes liées au rating.

Conformément aux politiques exposées précédemment, le Compartiment pourra également investir dans d'autres types d'obligations, dans des instruments du marché monétaire, dans des dépôts, et dans les produits suivants, jusqu'au pourcentage mentionné de l'actif net :

- Obligations convertibles : 25 %
- ABS et MBS : 20 %
- Actions et instruments liés à des actions : 10 %
- OPCVM/OPC : 10 %

Dérivés

Les dérivés font partie intégrante des stratégies d'investissement du Compartiment. Le compartiment pourra utiliser les dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille, et pour augmenter son exposition nette (en se concentrant sur le taux d'intérêt, le crédit et la devise).

Outre les principaux dérivés, le compartiment pourra recourir à des dérivés de crédit (jusqu'à 40 % de l'actif net).

Devise de référence USD.

Modification de la période de mesure pour la commission de performance

À compter du 15 janvier 2018, la période de mesure de la commission de performance passera d'une *période de 1 à 3 ans* à une *période de 1 an*. En conséquence, la période de mesure de la commission de performance durera 12 mois, indépendamment du fait que toute commission de performance ait été due ou non à la fin de la période précédente. La première période de 1 an commencera le 15 janvier 2018 et se terminera le 30 novembre 2018.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous avez le droit de revendre vos parts sans commission de rachat et sans frais (sauf taxes éventuelles) pendant un délai de 30 jours à compter de l'envoi de la présente.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration